

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1862.

Crédit provisoire de 4,600,000 francs au Ministère de la Guerre ⁽¹⁾

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. CH. LEBEAU.

MESSIEURS,

Le Gouvernement, dans la séance de ce jour, a présenté un projet de loi tendant à ouvrir, au Département de la Guerre, un nouveau crédit provisoire de 4,600,000 francs, à valoir sur le budget de ce Département pour l'exercice 1862.

Ce projet de loi a été, par la Chambre, renvoyé, séance tenante, à la section centrale, qui avait examiné le budget du Ministère de la Guerre.

La section centrale, agissant comme commission spéciale, a reconnu que les motifs que le Gouvernement faisait valoir à l'appui de ce projet de loi étaient fondés ; en effet, le budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1862, a été voté, il est vrai, par la Chambre, mais comme il n'a pas pu être examiné par le Sénat, il en résulte qu'il n'est pas obligatoire, d'où la nécessité d'accorder le crédit demandé.

En conséquence, la commission vous propose l'adoption du projet de loi présenté.

Le Rapporteur,

CH. LEBEAU.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n^o 85.

(2) La commission était composée de MM. MOREAU, président, BEECKMAN, CH. LEBEAU, ALLARD, NOTHOMB, DE PAUL et DE GOTTAL.